

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PROVINCE ORIENTALE
DISTRICT DE L'ITURI

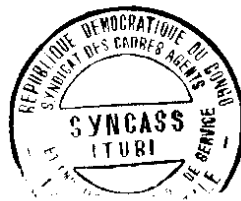
SYNDICAT DE LA SANTE (SYNCASS)

**CAHIER DE CHARGE DES
PROFESSIONNELS DE SANTE DE**

A l'intention de Monsieur le Commissaire de District de l'
ITURI à Bunia

*Révue Cahier de charge
des Professionnels de Santé
M 21.9.09 / District*

SEPTEMBRE 2009



Copie Conforme à :

-Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat
(Avec l'expression de mes hommages les plus déférents)
A Kinshasa /Gombe

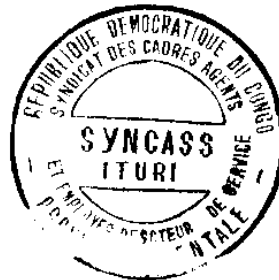
- Honorable Président du Sénat
(Avec l'expression de mes hommages distingués)
- Honorable Président l'Assemblée Nationale
(Avec l'expression de mes hommages distingués)
A Kinshasa /Ligwala

-Son Excellence Monsieur le Premier Ministre
(Avec l'expression de ma haute considération)
A Kinshasa /Gombe

- Son Excellence Monsieur le Ministre de la Santé
-Son Excellence Monsieur le Ministre de Finances
-Son Excellence Monsieur le Ministre de la Fonction Publique
(Tous) à KINSHASA

- Honorables Députés Nationaux et Provinciaux de l'Ituri
- Monsieur le Secrétaire Général de SYNCASS
(Tous) à KINSHASA

- Son Excellence Monsieur Gouverneur de la Province Orientale à Kisangani
- Son Excellence Madame la Ministre Provinciale de la Santé à Kisangani
- Monsieur le Médecin Inspecteur Provincial
- Madame la Secrétaire Exécutif de SYNCASS à Kisangani
- Monsieur le Médecin Chef de District Sanitaire de Bunia, Djugu et Aru
-Président de la Société Civile de l'ITURI à Bunia



**REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PROVINCE ORIENTALE
DISTRICT DE L'ITURI
SYNDICAT DE LA SANTE (SYNCASS)**

<<CRIS DE DETRESSE DE PERSONNEL DE SANTE DE L'ITURI >>

I .MOTIVATION DES REVENDICATIONS

En ITURI le personnel de Santé est réduit en silence par certains Médecins Chefs de Districts Sanitaires avec tentative de faire taire aussi le Syndicat de Santé.

La prime de risque reçu avec l'ancien barème n'est pas modifiée en ITURI malgré la modification de barème : le listing reprenant les noms des bénéficiaires n'est pas encore modifié en ITURI

Par rapport au listing on a noté que :

La plus part des professionnels figurant sur listing étaient soit décédés, soit en désertion ou travaillants dans les ONG internationaux.

Une commission a été mise sur pied pour décanter cette situation, composée de déléguer de District sanitaire et des membres des SYNCASS.

La commission a travaillé avec la liste actualisée et le listing pour harmonisation.

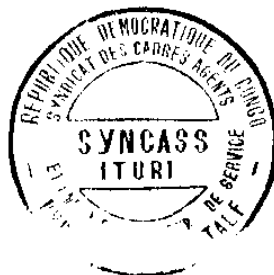
Les professionnels et administratif travaillant dans les ONG et qui ne sont pas au travail ont été considérés comme déserteurs cette catégorie de professionnel et administratif figurant sur le listing ont été remplacé par les personnels de Santé qui travaillent réellement et **cette situation n'avait pas influencé**

l'enveloppe envoyée de KINSHASA.

Le partage inégal de prime locale générée dans les hôpitaux Généraux de Référence crée le mécontentement, la discrimination et la division parmi les personnels de Santé d'une même institution dont la part de lion est réservée aux Médecins et aux infirmiers manipulables.

Le nombre des abonnées des hôpitaux Généraux de Référence et leurs closes de contrats ne sont pas connus.

Le manque de transparence dans la gestion des dons envoyé par PS9Efed et aussi celui de la première Dame de RDC / Maman OLIVE LEMBE KABILA dont la



formule utilisée pour répartition demeure inconnue et la destination elle même de la plupart laisse à désirer.

Apparition sur la liste locale des bénéficiaires engagés dans les structures privées et des ONG actifs quelques au détriment des ceux qui travaillent effectivement.

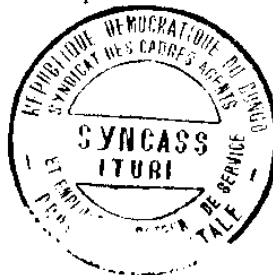
Détournement de prime de risque, le cas frappant celui de personnel d'administratif pour le mois de janvier 2009 du District Sanitaire de Djugu.

Un mauvais traitement de personnel de santé par rapport au médecin malade dans un même hôpital.

De ce qui précède, les professionnels de santé de l'ITURI réunis en Assemblée Générale, ce jeudi 17/septembre/2009. à Bunia, revendique ce qui suit :

La présence de listing avant la paie de prime de risque à partir du mois d'Août 2009 ;

1. La non ingérence de médecin chef de District Sanitaire de BUNIA dans la gestion des ressources humaine et financières du SYNCASS conformément à la lettre du 16juillet 2009 de son excellence Monsieur le Ministre de la Santé ;
2. La modification de barème de prime de risque2007 en barème de prime de risque de 2008 car la liste locale n'a aucun impact sur l'enveloppe envoyé de KINSHASA.
3. La paie doit s'effectuer selon la liste harmonisée avec SYNCASS.
4. La paie aura lieu désormais au District sanitaire de BUNIA au lieu de District administratif.
5. Le paiement sans délai de prime de risque des administratifs de santé du District Sanitaire de Djugu de janvier 2009.
6. Les professionnels et administratifs de santé toucherons leur prime de risque que si la liste est signée conjointement avec SYNCASS.
7. La remise de personnel actif rayé par le médecin Chef de District Sanitaire de BUNIA pour raison de l'inimitié avec certains personnels de santé en poste au détriment des certaines personnes du privées et des ONG.
8. Que le médecin Chef de District Sanitaire de BUNIA cesse immédiatement d'intoxiquer certaines personne qui lui sont familier pour garder ses



- intérêts en propageant le message de haine contre l'actuel comité de SYNCASS dans un District comme ITURI encore en insécurité car nous sommes des partenaires nos des ennemis ;
9. Le partage équitable de prime locale générée par les institutions sanitaires et des primes ou subvention accordé aux institutions sanitaires de l'ITURI.
 10. La prise de connaissance des contrats et à tous les personnels de oeuvrant au sein des institutions sanitaires pour discussion avis approbation.
 11. L'explication claire concernant les dons de 9^{ème} FED et de Maman Présidente OLIVE LEMBE KABILA, le bon d'expédition et la modalité de la clé de la répartition de ces dons aux institutions Sanitaires de District Sanitaire de BUNIA.
 12. Que les Médecins Chefs des Districts Sanitaires rayent sans délai de leurs listes les noms des agents fictifs (engagés dans les Structures privés et les ONG internationaux).
 13. La prise en charge adéquate des personnels de santé non médecin en cas de maladie aux mêmes pieds d'égalité que les médecins qui sont soignés gratuitement dans les institutions Sanitaire de l'ITURI.
 14. Que le commissaire de District assure la protection au membre de comité de SYNCASS/ITURI qui ne défend rien que le droit de personnel de Santé lésé.
 15. Faire un plaidoyer auprès du Ministère de la Santé pour insérer les noms de personnel de santé de l'ITURI sur le listing de prime de risque et puisse mécaniser tous les personnels de santé de l'ITURI
 16. La mise à niveau de la prime de risque et la correction du salaire des professionnels de Santé de l'ITURI en rapport avec le manque à gagner 20000 FC.

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire de District,
l'expression de nos sentiments patriotiques.

Fait à Bunia le 17 septembre 2009.

Pour l'Assemblée Copie en annexe.

